

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 159/06

ASA 39/007/2006 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE RENVOIS FORCÉS

THAÏLANDE

Au moins 231 réfugiés laotiens appartenant à l'ethnie hmong

Londres, le 7 juin 2006

Deux cent trente et un réfugiés laotiens de l'ethnie hmong, dont des femmes et des enfants, auraient été arrêtés le 5 juin dans le nord de la Thaïlande. Ils risquent d'être renvoyés très prochainement de force au Laos, où ils pourraient être victimes de graves violations de leurs droits humains, notamment d'actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

Ces personnes ont été appréhendées près d'un camp de réfugiés situé à Huay Nam Khao, un village de la province de Phetchabun. Elles sont détenues dans la prison du district de Khao Kho avec un nombre indéterminé de réfugiés hmong, dont 17 récemment arrivés du Laos et arrêtés le 3 juin. Les réfugiés de Huay Nam Khao disent fuir les persécutions dont ils feraient l'objet au Laos.

Ces derniers mois, selon des informations persistantes, les forces armées laotiennes ont intensifié leur action militaire contre des groupes d'ethnie hmong.

Vingt-sept réfugiés hmong du camp de Huay Nam Khao ont été renvoyés de force au Laos le 5 décembre 2005 et sont détenus au secret depuis lors, dans des conditions déplorable, selon certaines sources. Ils auraient été soumis à des mauvais traitements, voire peut-être, dans certains cas, à des actes de torture. La plupart sont mineurs.

Quelque 6 000 Laotiens d'ethnie hmong vivent dans le camp de réfugiés improvisé de Huay Nam Khao, où ils ont commencé à affluer en 2004 afin de demander le statut de réfugiés. La plupart affirment avoir été exposés à des persécutions dans leur pays en raison de leurs liens avec des rebelles impliqués dans un conflit avec l'armée du Laos. Les autorités thaïlandaises les considèrent comme des immigrés en situation « irrégulière » et le gouvernement du Laos a émis des doutes quant à leur nationalité laotienne.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Certains groupes rebelles hmong, qui ont combattu aux côtés de l'armée américaine pendant la guerre du Viêt-Nam et les affrontements qui en ont découlé au Laos, continuent d'opposer une résistance sporadique au régime en place dans le pays depuis son arrivée au pouvoir, en 1975. On estime qu'à cette époque, environ un tiers des membres de la minorité hmong (300 000 personnes en 1970, selon certaines estimations) a fui à l'étranger, la grande majorité d'entre eux s'étant installés aux États-Unis en tant que réfugiés. Un nombre inconnu de Hmong et d'autres membres de minorités sont restés dans la jungle jusqu'ici, afin de se cacher de l'armée laotienne, et n'ont qu'un accès fortement restreint à des éléments de première nécessité comme la nourriture ou les soins médicaux. Si certains continuent d'opposer une résistance armée au gouvernement laotien, il y a lieu de croire que la plupart ne sont pas engagés dans les hostilités.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous inquiet à l'idée qu'un grand nombre de réfugiés laotiens d'ethnie hmong arrêtés dans la province de Phetchabun le 5 juin et actuellement détenus dans la prison du district de Khao Kho ne soient renvoyés très prochainement au Laos contre leur gré ;
- exhortez les autorités thaïlandaises à ne pas renvoyer ces personnes de force au Laos, où elles risqueraient d'être victimes de graves violations de leurs droits humains, notamment d'actes de torture ;
- déclarez-vous préoccupé par le fait que d'autres réfugiés laotiens d'ethnie hmong ont été renvoyés de force au Laos, où ils ont été victimes de graves violations de leurs droits humains ;
- rappelez aux autorités thaïlandaises qu'elles sont tenues, en vertu du droit international, de ne pas renvoyer de personnes dans un pays où elles risqueraient d'être victimes de graves violations de leurs droits humains.

APPELS À :

Premier ministre :
Thaksin Shinawatra
Prime Minister
Government House
Pitsanulok Road, Dusit District
Bangkok 10300
Thaïlande

Fax : + 66 2 282 8631

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

Ministre de l'Intérieur :
Kongsak Wantana
Minister of Interior
Ministry of Interior
Atsadang Road
Bangkok 10200
Thaïlande

Fax : + 66 2 226 4371

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Responsable de la police pour la province de Phetchabun :
Cherdchai Pavaro-pas
Provincial Police chief
Phetchabun Province
Thaïlande

Formule d'appel : *Dear Major-General, / Monsieur,*

COPIES À :

Commissaire général :
Sant Sarutanond
Commissioner General
Royal Thai Police
Rama I
Patumwan
Bangkok 10330, Thaïlande

Fax : +66 2 251 5956

Formule d'appel : *Dear Commissioner General, / Monsieur le Commissaire général,*

aux représentants diplomatiques de la Thaïlande dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 19 JUILLET 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*